23 AOÛT 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 23 août 2022 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire.

Madame Karine Paiement étant absente, madame Marie-Ève Boutin agit à titre de mairesse suppléante et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance
Madame Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :
Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :
Madame Nathalie Boucher, au poste no 1
Madame Mylène Therrien, au poste no 5

2. ORDRE DU JOUR

2022-08-244

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2022
3.2 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics
3.3 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-105 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 189-2021 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité
3.4 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-106 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-215 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
3.5 Règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 $ et un emprunt de 1 662 687 $ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Offre de services de l'agence Carbure pour la création d'un logo et d'un guide de normes graphiques
4.2 Inscription de la directrice générale au congrès de la FQM
4.3 Embauche de Jérémie Raymond au poste permanent de technicien de loisirs
4.4 Démission d'Alexandre Breton au poste de directeur des travaux publics

4.5 Renouvellement du contrat de Solution Pronet inc. pour l'entretien ménager des bâtiments

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Comptes à payer du mois de juillet 2022
5.2 Dépôt de demande au PAVL pour la réfection de la route Édouard VII
5.3 Offre de services de la SCABRIC pour une demande d'aide financière au FIN
5.4 Dépôt de demande au FIN pour l'aménagement du milieu humide sur le lot 3 415 309

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

8 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Offre de services de Icarium pour évaluation des possibilités d'avenir pour le service incendie
9.2 Offre de services de Beaulieu & Associés pour révision des données financières sur l'avenir du service incendie

10 TRAVAUX PUBLICS

10.1 Octroi de contrat pour le colmatage des abords de chaussée sur la route Édouard VII
10.2 Octroi du contrat pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Lancement d'appel d'offres sur SEAO pour l'obtention de services professionnels pour l'Église

12 HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 Achat de 250 couvercles de bacs de recyclage

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1 Demande de transfert de responsabilité du réseau d'égout pour le domaine et le camping du Lac Mineur

16 VARIA

17 2E PÉRIODE DE QUESTIONS

18 PROCHAINE RENCONTRE (27 septembre 2022)

19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

23 AOÛT 2022

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-08-245

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2022

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 juillet 2022, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26-07-2022 tel que présenté en pièce justificative de la séance et rédigé.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-246

3.2. Avis de motion et projet de règlement numéro AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics

Monsieur Xavier Sanchez donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics.

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions de publication et d'affichage des divers avis publics émis par la Municipalité.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2022-08-247

3.3. Avis de motion et projet de règlement numéro AD-105 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 189-2021 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité

Monsieur Étienne Brunet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-105 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 189-2021 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de déléguer aux employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité, dans leur champ de compétence et aux conditions prévues dans le règlement.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2022-08-248

3.4. Avis de motion et projet de règlement numéro AD-106 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-215 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Monsieur Bruno Martel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-106 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-215 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2022-08-249

3.5 Règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 $ et un emprunt de 1 662 687 $ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux sur ce même chemin a été prévue au PTI 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du 4e alinéa de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du conseil du 16 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection sera octroyé séance tenante à Eurovia Québec Constructions inc. suivant l'appel d'offres public conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par la Ministre tel qu'il appert à l' « Annexe A » du règlement.

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

> D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 $ et un emprunt de 1 662 687 $ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux ».
>
> D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à transmettre le règlement d'emprunt, ainsi que toute la documentation requise pour l'approbation dudit règlement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à partir du Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR).

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-08-250

4.1. Offre de services de l'agence Carbure pour la création d'un logo et d'un guide de normes graphiques

CONSIDÉRANT QUE le comité de communication recommande au conseil municipal d'adopter un logo plus graphique et moderne pour ses communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert des services professionnels en graphisme pour réaliser cette demande;

CONSIDÉRANT QUE l'agence Carbure travaille déjà avec la municipalité sur son image de marque à partir de la gestion du site web;

CONSIDÉRANT QUE l'agence Carbure possède l'expertise nécessaire à la réalisation d'un nouveau logo et d'un guide de normes graphiques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 9,500 $ plus les taxes applicables pour la prise en charge et l'analyse des besoins, la conception du logotype et le montage du guide de normes et d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense avait été budgétée;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver l'offre de services de l'agence Carbure numéro E-7555 au coût de 9,500 $ plus les taxes pour la production d'un nouveau logo et d'un guide de normes graphiques.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-251

4.2. Inscription de la directrice générale au congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM organise annuellement un congrès destiné aux élus et dirigeants des municipalités du Québec, lequel offre un lieu de socialisation, de coworking et plusieurs formations;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès a été budgétée pour l'année 2022 pour trois personnes et que seulement deux membres du conseil étaient intéressées;

CONSIDÉRANT QUE le congrès doit se tenir en présentiel, à Montréal, sur trois jours au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès n'entre pas en conflit avec d'autres engagements de la directrice générale, telle que sa présence aux séances du conseil;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'inscription de madame Isabelle Arcoite, directrice générale, au congrès 2022 de la FQM pour deux jours de formation prévu les 22 et 23 septembre 2022, au coût de 900 $ plus taxes, plus les frais de déplacement.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-252

4.3. Embauche de Jérémie Raymond au poste permanent de technicien de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la création d'un nouveau poste permanent, soit celui de technicien.ne de loisirs;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues passées par le comité de ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

> DE procéder à l'embauche de monsieur Jérémie Raymond au poste permanent de technicien de loisirs;
>
> QUE la date d'entrée en poste soit fixée au 22 août 2022;
>
> QUE l'employé soit intégré à l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

4.4. Démission d'Alexandre Breton au poste de directeur des travaux publics

Le conseil est informé que monsieur Alexandre Breton, occupant le poste de directeur des travaux publics, a remis sa démission en date du 2 août 2022.

2022-08-253

4.5. Renouvellement du contrat de Solution Pronet inc. pour l'entretien ménager des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel de candidatures pour le poste de préposé à l'entretien ménager s'est avéré infructueux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit continuer d'assurer l'entretien de ses bâtiments, malgré l'absence de personnel à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à la firme Solution Pronet inc. pour l'entretien ménager des bâtiments durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat arrive à échéance le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'entretien ménager d'automne reçu par la firme Solution Pronet inc. au coût de 575 $/semaine plus les taxes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer un contrat d'entretien ménager de 12 semaines, au coût hebdomadaire de 575 $ plus les taxes pour l'entretien des bâtiments municipaux à la firme Solution Pronet inc. selon la fréquence prévue au devis numéro 1013 présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2022-08-254

5.1. Comptes à payer du mois de juillet 2022

Il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2022

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-255

5.2. Dépôt de demande au PAVL pour la réfection de la route Édouard VII

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité, madame Isabelle Arcoite, agit à titre de représentante de cette dernière et chargée de projet auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

> D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;
>
> DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;
>
> DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
>
> DE CERTIFIER que madame Isabelle Arcoite est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-256

5.3. Offre de services de la SCABRIC pour une demande d'aide financière au FIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer un projet lié à la préservation du milieu humide sur le lot 3 415 309 derrière l'Église au Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds permet de financer des projets allant de 30 000 $ à 250 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale 2022-2024 prévoit l'aménagement du sentier qui se trouve sur ce lot;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un milieu humide devant être préservé et dont les interventions doivent se faire en respect des Lois applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bénéficier de l'expertise de la SCABRIC, l'organisme responsable des bassins versants du territoire pour la rédaction et la soumission du projet et de ses annexes;

CONSIDÉRANT l'offre de service 2022-08 au coût de 2,293.00$ plus taxes pour les membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût du renouvellement de l'adhésion est de 100.00 $;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Etienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver l'offre de services numéro 2022-08 de la SCABRIC au coût de 2,293.00$ plus taxes pour le dépôt d'un projet au FIN.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-257

5.4. Dépôt de demande au FIN pour l'aménagement du milieu humide sur le lot 3 415 309

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance des modalités d'application du Fonds des infrastructures naturelles (FIN) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des milieux et des travaux admissibles à l'aide financière du FIN;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité, madame Isabelle Arcoite, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Etienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière au FIN pour les travaux admissibles,

DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Friperie : La vente à 1$ se poursuit jusqu'à la fin du mois d'août.

Soccer : La finale de soccer, la Mégaboom, se tiendra en fin de semaine à Napierville pour les joueurs de soccer de la Ligue de la Frontière.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

23 AOÛT 2022

8. 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h14

Quelques questions dans la salle.

Fin de la période de questions : 19h18

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-08-258

9.1. Offre de services de Icarium pour l'évaluation des possibilités d'avenir pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu le 12 juillet dernier une consultation publique sur l'avenir du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu le besoin des citoyens présents de consulter plus d'experts avant de prendre une décision;

CONSIDÉRANT QUE la firme de service-conseil Icarium est spécialisée en gestion de services incendie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Icarium a déjà travaillé sur cet enjeu avec la municipalité en 2019 et donc, connaît bien le dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 21 juillet 2022 au coût de 7,500.00 $ plus taxes pour une banque de 50 heures à utiliser entre le 1er août et le 31 décembre 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

> D'ACCEPTER l'offre de service de 7,500.00 $ plus les taxes et les frais de déplacement et de repas applicables;
>
> D'AUTORISER madame Isabelle Arcoite, directrice générale, à signer le document d'offre de service.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

2022-08-259

9.2. Offre de services de Beaulieu & Associés pour révision des données financières sur l'avenir du service incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu le 12 juillet dernier une consultation publique sur l'avenir du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu le besoin des citoyens présents de consulter plus d'experts avant de prendre une décision;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Beaulieu & Associés est spécialisé en gestion financière et comptable;

CONSIDÉRANT QUE Michaël Rodrigue, CPA du cabinet Beaulieu & Associés est le vérificateur comptable agréé de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 19 juillet 2022 au coût de 3,120.00 $ plus taxe pour une banque de 16 heures d'analyse et de révision des documents;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de 3,120.00 $ plus les taxes et les frais de déplacement et de repas applicables;

D'AUTORISER madame Isabelle Arcoite, directrice générale, à signer le document d'offre de service.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

10. TRAVAUX PUBLICS

2022-08-260

10.1. Octroi de contrat pour le colmatage des abords de chaussée sur la route Édouard VII

CONSIDÉRANT QUE la majorité des abords de la chaussée de la route Édouard VII entre la rue Principale et la limite du territoire avec St-Cyprien de Napierville sont gravement détériorés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé par la résolution numéro 2022-06-217 le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection des abords de la chaussée;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Prix (plus taxes)	Détail
Asphaltage St-Hubert	-	Deux messages, aucun retour d'appel
L'équipe Marcil inc.	86,125.00 $	265 TM inclus Machinerie incluse Signalisation incluse
Pavage Rive-Sud	-	Deux messages, aucun retour d'appel
Pavco Pavage	-	Deux messages, aucun retour d'appel
Construction Techroc	-	Aucune disponibilité avant juin 2023

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de colmatage des abords de la chaussée de la route Édouard VII à l'Équipe Marcil inc. conformément à la soumission 2080 au coût de 86,125.00$ plus les taxes, incluant 265 TM, la machinerie et la signalisation conforme.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

La dépense est prélevée dans le fonds de carrière.

2022-08-261

10.2. Octroi du contrat pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection complète du chemin Ruisseau-des-Noyers pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à un coût supérieur au seuil d'appels d'offres publics déterminé par la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été lancé sur SEAO le 23 juin 2022, conformément à la résolution numéro 2022-04-136;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Prix (avec taxes)	Conformité
Pavage 360 inc.	1,457,797.00 $	Oui
Pavage axion inc.	1,767,471.38 $	Oui
Eurovia Québec construction inc.	1,417,334.34 $	Oui
MSA infrastructures inc.	1,578,558.17 $	Oui
Sintra inc.	1,439,010.87 $	Oui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour contracter un règlement d'emprunt afin de financer les travaux de réfection;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents; d'octroyer le contrat de réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux à Eurovia Québec construction inc. au montant de 1,417,334.34$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro RE-300 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-08-262

11.1. Lancement d'appel d'offres sur SEAO pour l'obtention de services professionnels pour l'Église

ATTENDU que la Municipalité est à la recherche de professionnels pour le projet de réaffectation de l'Église;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit contrat;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Etienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

> D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à procéder au lancement d'un appel d'offres public et à former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
>
> D'ÉTABLIR que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation donnée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-08-263

12.1. Achat de 250 couvercles de bacs de recyclage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déclaré compétence à la MRC par la résolution numéro 2022-01-031 pour la gestion des matières résiduelles sur son territoire à compter de janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente de service avec Compo Haut-Richelieu pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières recyclables s'effectuera aux deux semaines à compter de janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens possèdent encore des bacs de recyclage avec une division centrale qui permet moins de stockage dans le bac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite accommoder les citoyens qui recyclent beaucoup en offrant la possibilité de changer gratuitement le couvercle de leur bac pour retirer la division centrale;

CONSIDÉRANT QUE Compo Haut-Richelieu va procéder à une commande regroupée auprès du fournisseur de bacs pour offrir des prix avantageux aux municipalités adhérentes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser Compo Haut-Richelieu à procéder à une commande de 250 couvercles de bacs de recyclage au coût unitaire de 23,50$ pour un total de 5,875.00 $ plus les taxes pour la municipalité.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1 Demande de transfert de responsabilité du réseau d'égout pour le domaine et le camping du Lac Mineur

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance d'une propriétaire, Mme Suzanne Lareau, qui demande au conseil de se pencher sur la possibilité d'acquérir la responsabilité du réseau d'égout pour le Domaine et le camping du Lac Mineur.

Ajout d'une demande d'une citoyenne dans la salle pour réduire les coûts de location des salles pour le tenue d'activités de loisirs.

16. VARIA

17. 2E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h33

Quelques questions dans la salle.

Fin de la période de questions : 19h38

18. PROCHAINE RENCONTRE (27 septembre 2022)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-08-264

Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h39.

ꕥ ADOPTÉE ꕥ

_____

Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante

_____

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière